

Demande d'utilisation des locaux communaux

(à retourner à la commune 60 jours avant la manifestation)

Administration communale de La Brillaz

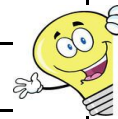
Route d'Onnens 11

1745 Lentigny

Coordonnées du requérant/requérante :

SOCIETE	
NOM ET PRENOM de la personne responsable	
ADRESSE	
NPA, LOCALITE	
NO TELEPHONE	
ADRESSE MAIL	

Joindre une copie de la pièce d'identité de la personne responsable



Joindre une copie de la carte bancaire pour le remboursement de la caution avec le nom de la personne responsable et le no IBAN

Je sollicite l'autorisation de disposer des locaux communaux suivants:

- Salle de séance, bâtiment école Onnens
 Salle de séance salle de danse, bâtiment école Lovens

Locaux de la salle polyvalente à Lentigny

- Grande salle sono micros (3 ex.) grand écran
 Scène
 Cuisine
 Salle Mora beamer
 Vestiaires et douches Matériel de sport / engins
 Parking complémentaire
 Vente de boissons avec patente

A remplir par l'administration:

Tarifs appliqués :

Total location

Caution

Total à payer

Montant reçu :

Date :

Visa :

Le montant est à verser par paiement électronique sur l'IBAN CH69 0900 0000 1700 4504 5.

Manifestation :

Date :	Horaire :
--------	-----------

Motif de la réservation :

Nombre de personnes attendues : Dès 350 personnes parking complémentaire obligatoire

Signatures :	
<u>Pour la commune</u>	<u>Le requérant</u>

Remise des clés (avant manifestation)	
No. clé	Signature du locataire :
Par :	Date et heure :
Etat des lieux <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non si oui feuille séparée	
Restitution des clés (après manifestation)	
Par :	Date et heure :
Remboursement/Caution <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Visa :	
Le	caution de CHF
rendue à	

Par sa signature, la personne responsable certifie avoir pris connaissance des conditions de location ci-annexées et du règlement d'utilisation des salles communales disponible sur le site www.labrillaz.ch et les accepte.

La demande d'utilisation signée par les deux parties fait office de contrat.

Les conditions d'utilisation des locaux communaux sont à signer et joindre à la présente demande.